


Commune de THONES Partie NORD

Carte de localisation des aléas naturels

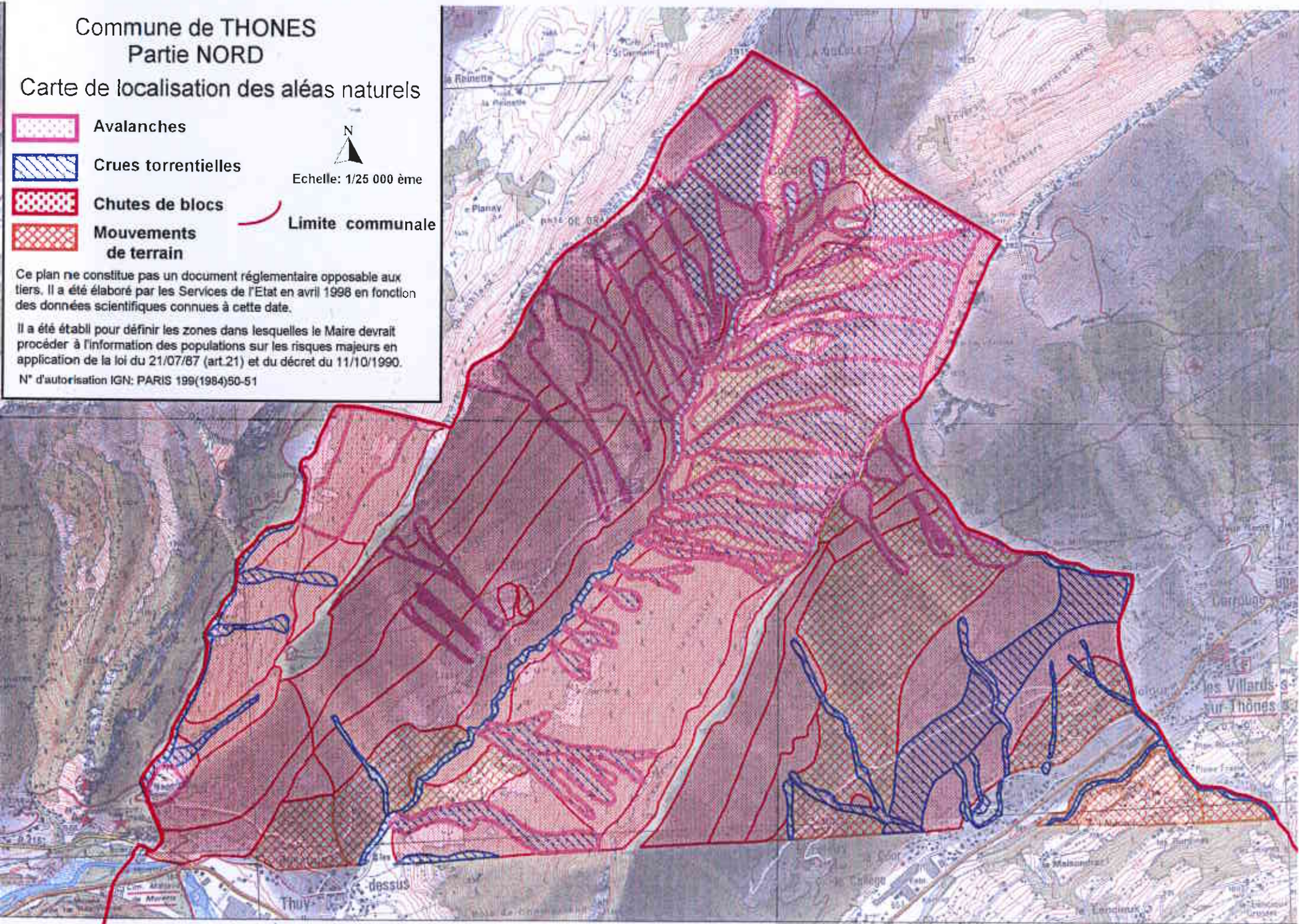
-  Avalanches
-  Crues torrentielles
-  Chutes de blocs
-  Mouvements de terrain
-  Limite communale


Echelle: 1/25 000 ème

Ce plan ne constitue pas un document réglementaire opposable aux tiers. Il a été élaboré par les Services de l'Etat en avril 1998 en fonction des données scientifiques connues à cette date.

Il a été établi pour définir les zones dans lesquelles le Maire devrait procéder à l'information des populations sur les risques majeurs en application de la loi du 21/07/87 (art.21) et du décret du 11/10/1990.

N° d'autorisation IGN: PARIS 199(1984)50-51



Commune de THONES Partie NORD

Carte de localisation des aléas naturels

 Avalanches



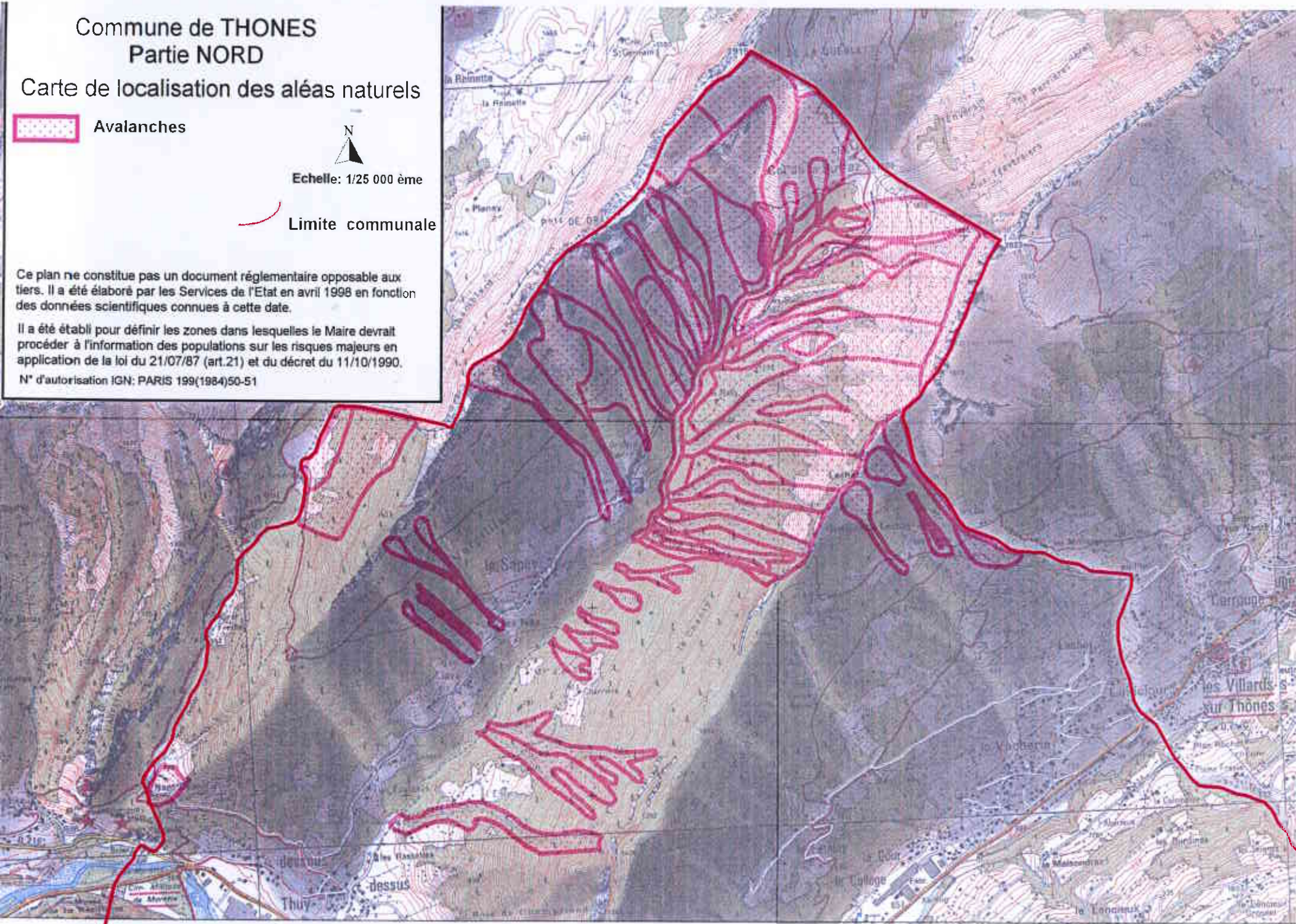
Echelle: 1/25 000 ème

 Limite communale

Ce plan ne constitue pas un document réglementaire opposable aux tiers. Il a été élaboré par les Services de l'Etat en avril 1998 en fonction des données scientifiques connues à cette date.

Il a été établi pour définir les zones dans lesquelles le Maire devrait procéder à l'information des populations sur les risques majeurs en application de la loi du 21/07/87 (art.21) et du décret du 11/10/1990.

N° d'autorisation IGN: PARIS 199(1984)50-51



Commune de THONES Partie NORD

Carte de localisation des aléas naturels



Crues torrentielles



Echelle: 1/25 000 ème

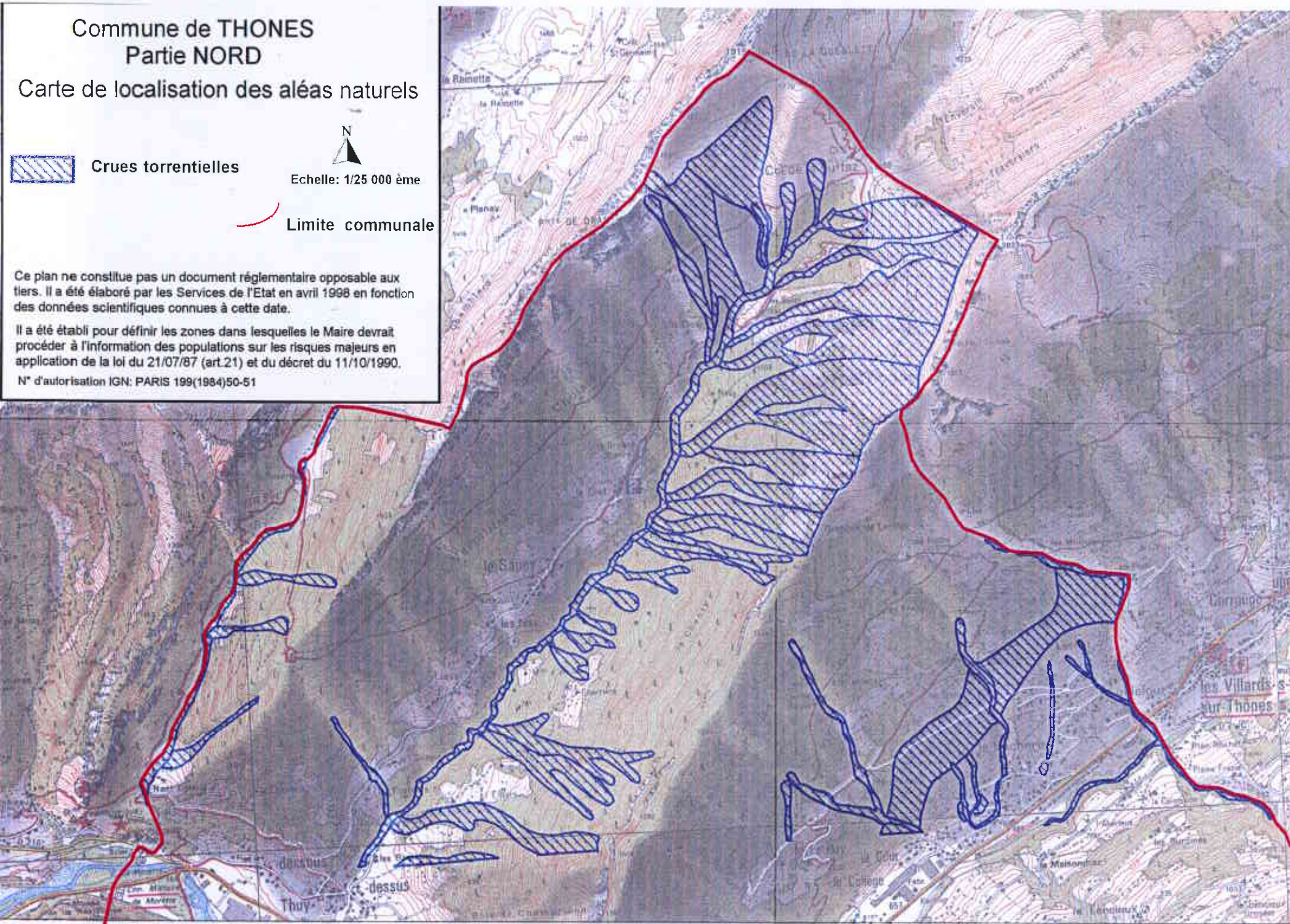


Limite communale

Ce plan ne constitue pas un document réglementaire opposable aux tiers. Il a été élaboré par les Services de l'Etat en avril 1998 en fonction des données scientifiques connues à cette date.

Il a été établi pour définir les zones dans lesquelles le Maire devrait procéder à l'information des populations sur les risques majeurs en application de la loi du 21/07/87 (art.21) et du décret du 11/10/1990.

N° d'autorisation IGN: PARIS 199(1984)50-51



Commune de THONES Partie NORD

Carte de localisation des aléas naturels



Echelle: 1/25 000 ème



Chutes de blocs

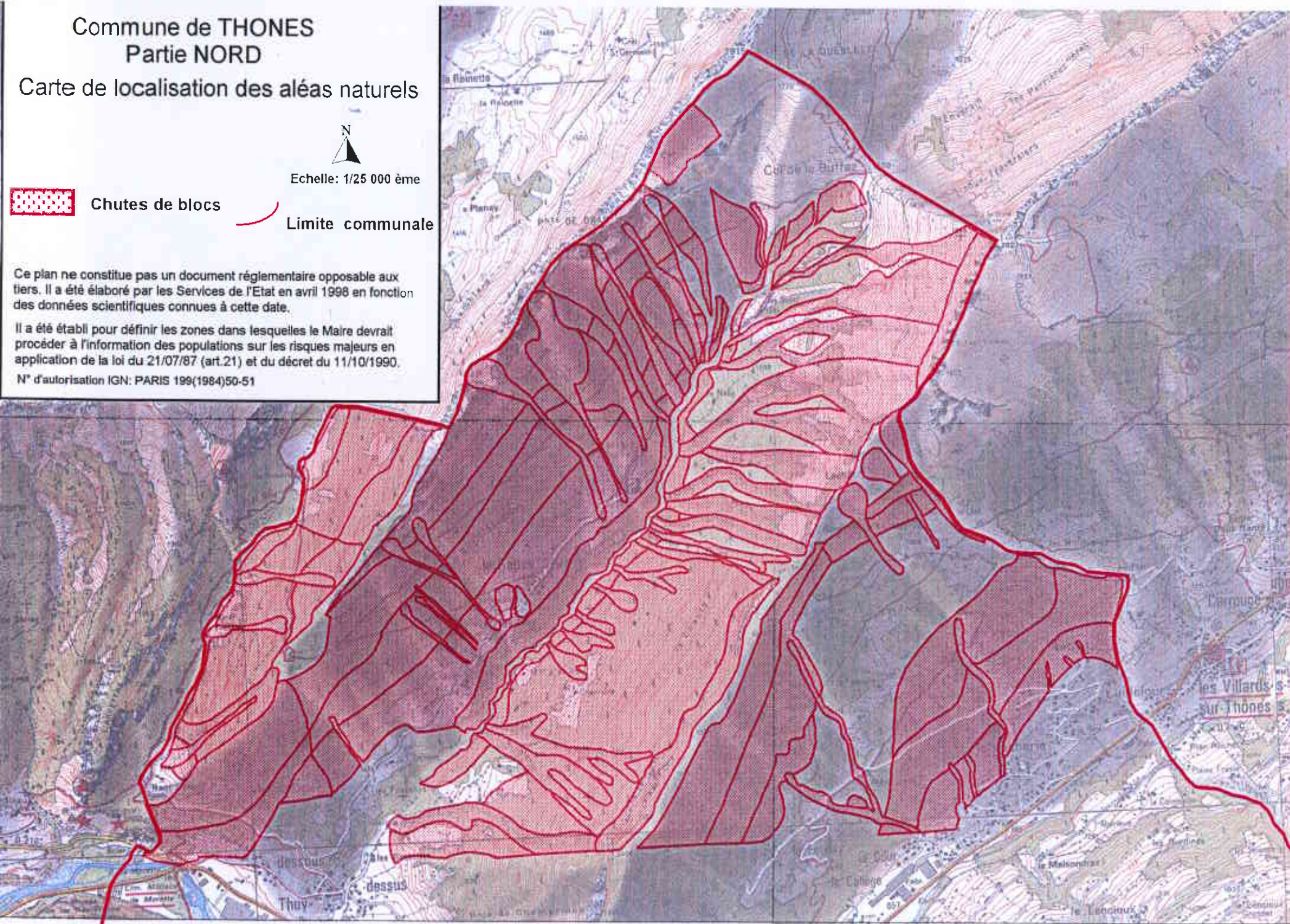


Limite communale

Ce plan ne constitue pas un document réglementaire opposable aux tiers. Il a été élaboré par les Services de l'Etat en avril 1998 en fonction des données scientifiques connues à cette date.

Il a été établi pour définir les zones dans lesquelles le Maire devrait procéder à l'information des populations sur les risques majeurs en application de la loi du 21/07/87 (art.21) et du décret du 11/10/1990.

N° d'autorisation IGN: PARIS 199(1984)50-51



Commune de THONES Partie NORD

Carte de localisation des aléas naturels



Mouvements
de terrain



Echelle: 1/25 000 ème



Limite communale

Ce plan ne constitue pas un document réglementaire opposable aux tiers. Il a été élaboré par les Services de l'Etat en avril 1998 en fonction des données scientifiques connues à cette date.

Il a été établi pour définir les zones dans lesquelles le Maire devrait procéder à l'information des populations sur les risques majeurs en application de la loi du 21/07/87 (art.21) et du décret du 11/10/1990.

N° d'autorisation IGN: PARIS 199(1984)50-51

